



## Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2021

N° 177

MAI

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : [www.maillebois.fr](http://www.maillebois.fr)

### Séance du 31 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente-et-un mai à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique et en visioconférence, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

**Présents :** M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, M. Caré François, M. Chéron Daniel, M. Fonseca Manuel (visioconférence), Mme Girard Danielle, Mme Hardy Françoise, M. Maisons Alexandre (visioconférence), M. Merlet Philippe, M. Osternaud Geoffrey, M. Toutain Patrick, M. Vandeveldel Ivo (visioconférence).

**Absents :** Mme Jestin Mélanie (pouvoir à M. Merlet Philippe), Mme Pinsel Méline, M. Laurent Palat

**Secrétaire de séance :** M. Toutain Patrick.

M. le Maire ouvre la séance, fait lecture de l'ordre du jour, et demande l'ajout après le point 1 – coût du transport scolaire – un point sur l'avenir du car scolaire de la commune. Le conseil accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

#### Coût du transport scolaire : répartition entre les familles et la commune

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence transport scolaire de l'Agglomération, les attributions de compensation de chaque commune ont été révisées en 2016 suite à l'harmonisation des tarifs des abonnements de transport scolaire sur l'ensemble du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

Les Conseils Municipaux qui le souhaitaient avaient alors délibéré afin de prendre en charge tout ou partie du montant des abonnements souscrits par les familles de leur commune (conseil municipal de Maillebois du 20 juin 2016). Si nous souhaitons modifier la prise en charge de la commune à partir de l'année scolaire 2021/2022, il nous faut délibérer au plus tard le 1er juin 2021.

Pour 2021, M. le Maire propose de maintenir les mêmes taux de répartition des coûts qu'en 2020.

Participation de la commune :

- Primaire : 100 %,
- Collège : 72 %,
- Lycée : 35 %

Soit un coût total d'environ 10 000 euros. La proposition est acceptée à l'unanimité du conseil.

#### Avenir du car scolaire

M. le Maire informe le conseil qu'aucun candidat ne s'est manifesté pour reprendre le poste de chauffeur du car scolaire.

M. le Maire rappelle que l'Agglomération avait en tout état de cause pris la décision de reprendre l'organisation de l'ensemble des tournées de ramassage scolaire par la société Keolis. La commune de Maillebois n'a donc pas de solution autre que de se retourner vers l'Agglomération.

Le service Mobilités de l'Agglomération, lors d'une réunion le 21 mai a fait la proposition suivante :

- L'Agglomération rachète le car de la commune.
- L'Agglomération assure le transport.
- Rien ne change pour le transport du midi à la cantine.

Cette proposition ne traitait pas du transport pour les activités périscolaires. Or il s'agit d'une centaine de sorties par an, pour un coût qui serait de l'ordre de 10 000 euros pour une prestation par Keolis.

Une conversation téléphonique le 31 mai, modifie la proposition initiale l'Agglomération de la manière suivante :

- Juridiquement c'est à la commune de faire établir des devis pour les services de cantine du midi ; l'Agglomération remboursera le coût de ce service.

A  
U  
F  
I  
L  
L  
D  
E  
L  
A  
B  
L  
A  
I  
S  
E

- C'est à la commune de négocier au mieux la revente de son car avec Keolis ou toute autre société privée ou commune disposant d'une régie de transport. M. le Maire rappelle que le car a été acheté il y a deux ans pour un montant de 162 924 euros, que l'Agglomération a subventionné l'achat à hauteur de 33 989 euros, que le service Juridique de l'Agglomération réfléchit à la part de cette subvention qui serait à rembourser et que 50 000 euros d'emprunt restent à rembourser par la commune.

- Pour le périscolaire, l'Agglomération travaille à un appel d'offres groupé qui a été initié pour assurer les transports vers la piscine de Vernouillet. Le périscolaire de Maillebois viendrait s'ajouter aux services demandés.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas à ce stade de changement apporté au circuit des tournées de ramassage. En tous les cas pas avant que nous ayons connaissance du nombre d'élèves à la prochaine rentrée. Il ajoute que la commune et l'école doivent travailler à une programmation des sorties scolaires : piscine, gymnase, bibliothèque... Les enseignants devraient fournir un programme des sorties scolaires. Un budget 'transport périscolaire' devrait ainsi pouvoir être établi.

Le conseil s'inquiète de la demande de remboursement de la subvention de l'Agglomération. M. Merlet espère que l'Agglomération ne demandera aucun remboursement. M. Maisons estime que cette subvention est un acquis et que rien ne devrait être remboursé. M. Alleaume se demande comment « l'attribution de compensation » - dont les détails ne sont pas connus par la commune - serait prise en compte par l'Agglomération dans son calcul de remboursement.

Le potentiel de revente du car de la commune est discuté pour conclure que nous ne pouvons avoir aucune certitude quant au prix de vente, même si compte tenu de son âge - deux ans - et de son faible kilométrage - 17 000 km - la commune peut raisonnablement espérer ne pas perdre d'argent.

En conclusion, M. le Maire indique qu'il préparera un courrier à l'Agglomération. Un courrier demandant les détails de l'Attribution de Compensation mais après avoir indiqué que la subvention devrait être considérée comme un acquis pour la commune.

### **Zonage assainissement**

M. le Maire demande à M. Alleaume de présenter ce point et indique qu'il ne participera pas au vote.

M. Alleaume rappelle que le Plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Maillebois avait été soumis à enquête publique du 14 janvier au 14 février 2020.

Le commissaire enquêteur avait soumis son rapport en soulignant sa recommandation de prise en compte de la requête de raccordement des 4 et 6 rue du Moulin du Pré à Blévy faite par les propriétaires.

La délibération relative à ce point de l'ordre du jour vise à approuver l'avis du commissaire enquêteur.

La commission Eau et Assainissement s'est rendu sur place, rue du Moulin du Pré, le 26 avril 2021 et a exprimé un avis favorable.

M. Murray, propriétaire des 4 et 6 rue du Moulin du Pré, a confirmé par courrier qu'il s'engage à se raccorder dans les deux ans après que les travaux sur le réseau soient terminés.

L'estimation du coût du prolongement du réseau jusqu'aux deux habitations est de 18 400 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité du conseil.

### **Loyer de la MAM**

M. le maire rappelle que le 7 septembre 2020, le Conseil avait décidé d'accepter une réduction de loyer d'un tiers, le loyer mensuel de base passant ainsi de 420 € à 280 € pour une durée de 6 mois (1er octobre 2020 au 31 mars 2021).

La MAM sollicite la poursuite de cette réduction de loyer. Les assistantes maternelles ne sont toujours que deux et recherchent toujours une troisième assistante afin de répondre à la demande et de pouvoir ainsi équilibrer leur budget.

La réduction de loyer était aussi dépendante du paiement d'un arriéré de loyer. Le paiement de cet arriéré a été fait.

M. le Maire informe le conseil dans le cadre de ce point que beaucoup de familles avec enfants scolarisés à Maillebois ont quitté la commune en 2021 et qu'à ce jour il y a assez peu de nouveaux inscrits. M. Chéron indique que l'état à ce jour serait de 71 élèves pour la prochaine rentrée, contre 85 aujourd'hui.

Il est noté que la présence de la MAM à Blévy est un élément attractif pour la scolarisation aux écoles de Maillebois.

La demande de poursuite de la réduction de loyer est acceptée à l'unanimité.

### **Convention passerelle de l'Alleu (au-dessus du ruisseau de Saint-Martin)**

Pour des raisons techniques M. le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

### **Point sur la succession de Monsieur Micault et autorisation à donner au Maire pour signer l'acte de vente de la maison**

La déclaration de notoriété et la délivrance de legs/attestation immobilière ont été signées le 12 mai 2021. La commune est devenue propriétaire indivis de 34,32 % de la maison soit une estimation de 27 456 euros net vendeur (80 000 euros à 100 %). De cette somme seront déduits certains frais postérieurs au décès de Monsieur Micault : réfection d'un mur, impôts locaux, facture d'eau...

M. le Maire fait lecture du projet de délibération rédigé par le notaire et reçu ce jour. L'objet principal de la délibération est l'autorisation à donner au Maire pour signer l'acte de vente de la maison.

La délibération est approuvée à l'unanimité du conseil.

**Point sur le terrain de 86 ca, cadastre AB 96, au coin de la rue Hubert Latham et de la rue de Feuilleuse appartenant à la famille Micault**

La fille de Monsieur Micault et un frère de Monsieur Micault sont propriétaires d'une toute petite parcelle de terrain de 86 ca (cadastré AB 96) au coin de la rue Hubert Latham et de la rue de Feuilleuse.

M. le Maire fait lecture du projet de délibération rédigé par le notaire et reçu ce jour. L'objet de cette délibération est de faire aboutir l'acquisition de la parcelle AB 96 par la commune pour affectation au domaine privé municipal.

La délibération est approuvée à l'unanimité du conseil.

**Décision modificative du budget général : +500 euros charges exceptionnelles (compte 678) / -500 Euros fêtes et cérémonies (comptes 6232)**

L'objet de cette modification est de mettre à disposition les fonds nécessaires au remboursement des factures de cantines pour des enfants qui ne sont pas venus à la cantine durant les périodes de confinement dus à la Covid 19. C'est un mouvement qui avait été anticipé mais oublié lors de l'établissement du budget 2021.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité du conseil.

**Questions diverses**

**M. le Maire :**

Une entreprise s'est installée à la Goufférie. Il s'agit d'une école d'attelage ; des plaquettes d'information sont disponibles à l'entrée de la poste/mairie.

Demande réitérée d'installation d'un miroir pour améliorer la visibilité du trafic à la sortie d'une propriété privée rue Hubert Latham. Les services du département ne sont toujours pas favorables car la responsabilité de la commune peut être engagée en cas d'incident. Des membres du conseil s'interrogent sur la cohérence de la position des services départementaux car des miroirs sont déjà installés sur la commune ; cette position ne dépend-elle pas du service rendu, entre croisement de voies publiques ou sortie de propriété privée ? Ceci mériterait des éclaircissements. M. François Caré confirme qu'en cas d'accident dû à la présence d'un miroir, la responsabilité de la commune peut être engagée.

Remercie M. Daniel Chéron pour les travaux de peinture, Place de la Mairie à Maillebois.

A noter des travaux réalisés sur des propriétés sans autorisation préalable, en particulier d'isolation extérieure. Les propriétaires doivent être conscients des risques qu'ils prennent en effectuant des travaux sans déposer de demande préalable d'autorisation de travaux.

L'Association Les Natureliens a réalisé une opération de ramassage des déchets sur la voie publique à Maillebois, qu'elle en soit remerciée. L'association a remarqué que le village de Maillebois était relativement propre ; cependant des conseillers ont pu noter la présence de déchets sur les bas-côtés de nombreuses petites routes et chemins communaux.

Une campagne générale de ramassage des déchets devrait donc être organisée, répétant celle réalisée en 2019. M. le Maire propose la date du 19 juin 2021 ; après discussion il est décidé de repousser cette campagne à juillet 2021.

Cérémonie du 14 juillet : aucune recommandation sanitaire n'a encore été faite par l'administration pour l'organisation d'évènements tels que repas et feu d'artifice. La discussion qui s'ensuit permet de dégager un consensus pour ne pas organiser les repas et feu d'artifice habituel à Dampierre cette année encore.

Les listes d'assesseurs et scrutateurs pour les trois bureaux de vote sont à finaliser. Le bureau de vote de Blévy devra être installé dans l'école même de Blévy car la salle du bâtiment de la mairie est trop petite. Les candidats assesseurs ou scrutateurs sont les bienvenus.

L'Office de Tourisme de l'Agglo du Pays de Dreux organise la première édition de "Parcs et Jardins" les 4, 5 et 6 juin prochains. Le parc du château de Maillebois et le site des Forges de Dampierre reçoivent des évènements.

**Tour de table**

**Mme Hardy**

Informe que la liste des assesseurs pour les élections régionales et départementales pour le bureau de Dampierre est finalisée.

**M. Osternaud**

Se fait l'écho de plusieurs personnes ayant signalé la présence d'essaims d'abeilles. Des compétences existent à Maillebois pour gérer ce souci ; une information sera faite par la commune.

Les travaux d'électricité à Chennevières sont terminés mais à son sens la réhabilitation de la Petite Route par Enedis est incomplète. M. le Maire se rendra sur place avec M. Osternaud.

**M. Merlet**

Fait le point sur les assesseurs pour les élections régionales et départementales pour le bureau de vote de Blévy : 14 volontaires pour le 20 juin et 10 pour le 27 juin.

Tiendra sa permanence à Blévy le 26 juin, de 9h30 à 11h00, à la Mairie de Blévy

Souhaite que tous les habitants respectent leur voisinage en matière de nuisances sonores.

Rappelle qu'avec les chaleurs qui arrivent les poubelles d'ordures ménagères ne doivent pas être sorties trop tôt ; elles pourraient créer des soucis en matière d'hygiène.

La politique de tonte raisonnée est sans doute très bonne pour l'environnement mais les déchets de tonte laissés sur place peuvent créer des problèmes d'écoulement des eaux dans les fossés et les bouches d'engouffrement. Il nous faudrait retravailler en septembre sur la gestion des écoulements pluviaux dans la commune.

Souhaite rouvrir d'urgence le dossier de la sécurité routière à Blévy ; la vitesse excessive est le souci majeur.

## M. Chéron

L'analyse financière des comptes de la commune sur la période 2016 à 2020 réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques, que M. le Maire a envoyé aux conseillers municipaux est très intéressante. La recommandation de mise en place d'une politique d'investissement pluriannuelle devrait être mise en œuvre. M. Chéron utilise l'exemple des aménagement et amélioration des écoles de la commune pour illustrer ce qu'il serait possible de faire. M. le Maire supporte entièrement un tel projet auquel le conseil devrait consacrer du temps dès maintenant.

## Mme Girard

La discipline en ce qui concerne la sortie des poubelles laisse toujours à désirer.

Il faut rappeler que le stationnement des véhicules sur les trottoirs de la commune est interdit. La portion de trottoir en face de son domicile ne doit pas être considérée comme du domaine privé ; comme un habitant de Maillebois a pu le dire.

## M. Fonseca

A remarquer que des conducteurs utilisent assez régulièrement la portion de la D11.1 du carrefour avec la D939 jusqu'à la mare de Chennevières comme un circuit de course automobile. Il faut en informer la gendarmerie.

## M. Vandeveld

Le feu au carrefour de l'auberge des 3 épis n'est toujours pas réparé. M. le Maire répond que le problème a été évalué et que nous sommes maintenant en attente de la réparation.

Les travaux d'électricité à Chennevières sont terminés et la place des Marronniers a été convenablement retournée à son état initial.

Les informations Panneau Pocket relatives à la vaccination Covid 19 sont utiles ; on pourrait ajouter une information concernant les prescriptions de vaccinations et rappeler à chacun de contacter son médecin traitant pour vérifier s'il a des doses à sa disposition.



# Fabien LAIGO



## GUÊPES ET FRELONS 28

Intervention Départements Eure et Loir et limitrophes



**FABIEN LAIGO**  
Destruction et désinsectisation

☎ **06 22 74 37 65** ☎  
guepesetfrelons28@gmail.com

Entreprise et personnel  
Certifiés **CERTIBIO**

Membre du Syndicat du Développement Rural de l'Eure et Loir

Siret: 837 714 740 00011

**DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES ET FRELONS**

**DESINSECTISATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SPECIALISTE DU FRELON ASIATIQUE**

**DERATISATION**

**LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESIONNAIRE**

Agréé **CERTIBIO**  
Traitements raisonnés



## LA GOUFFERIE | ATTELAGE



### NOS PRESTATIONS

- Ecole d'attelage**
  - Cours du débutant au compétiteur dispensés par un moniteur diplômé (DEJEPS)
  - Ecole affiliée à la FFE
- Promenades**
  - Sorties familiales
  - Accompagnées ou non (suivant niveau)
  - En automne, sorties nocturnes « au brame » pour aller écouter le brame du cerf
- Animations**
  - Mariages
  - Fêtes
  - Prestations « Père Noël »
- Pension et travail des chevaux**
  - Pension au pré en troupeau, idéale retraite
  - Débourrage
  - Pension travail

### NOUS TROUVER

<https://www.facebook.com/LaGoufferieAttelage>



28170 Maillebois  
48°36'33.0"N 1°09'30.5"E  
48.609176, 1.158477

Ne pas jeter sur la voie publique

Contact | Erick Brière : 06.07.33.32.70